REUNION ORDINAIRE DU 27 mars 2018

Les points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité d'Etablissement des 30 janvier 2018 et 27 février 2018**
- **Information sur la marche générale de l'Entreprise**
- **Présentation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**
- **Information consultation sur le projet d'avenant n°2 à l'accord portant révision des régimes de prévoyance lourde et de frais de soins à Groupama S.A - recueil d'avis**
- **Information-consultation sur le projet de réorganisation de la Direction Actuariat Groupe – 1ère réunion**
- **Présentation des résultats annuels 2017 du Groupe Groupama**
- **Information sur l'intéressement 2017 à Groupama SA**
- **Présentation de l'avenant à l'accord du 20 juillet 2011 relatif au Plan d'Epargne Entreprise**
- **Désignation d'un membre de la Commission Emploi Formation**
- **Désignation d'un membre de la Commission Sport**
- **Gestion interne du CE**
- **Emploi et temps de travail**
- **Travaux des commissions et des Instances Représentatives du Personnel**

La Direction

Mme SANGLIER
Mme NOLET
M. HEYRIES
Mme GRATEAU
Mme CARMONA
M. DARRY
M. DALBARADE
M. WEHRUNG
M. MAILLE
Mme KAMBOU
M. DEDDE

La Délégation salariale

Collège	**Titulaires**			Présent	Absent	**Suppléants**			Présent	Absent
	Nom	Prénom	Liste			Nom	Prénom	Liste		
non-cadres	GOSSELIN	Sylvie	CGT	X		BOURDET	Dominique	CGT		X
Cadres	GUIBERT	Catherine	CFE-CGC	X		DEBETENCOURT	Patrick	CFE-CGC	X	
	HEDOU	Chantal	CFE-CGC	X		JOUBERT	Jacques	CFE-CGC	X	
	GUELLEC	Christian	CFE-CGC	X						
						BERTINA	Guy	CFDT		X
	TELES	Marie-Alice	sans étiq		X	DEDESSUS-LE	Yves	CFDT	X	
	MILON	Catherine	CFDT	X		MOUSTIER				
	TALBOT	Renée-Lise	CGT	X(am)		CAUZARD	Carole	CGT	X	
	LE DU	Michel	CGT		X	FLIS	Jean-Noël	CGT		X

Représentants désignés par les organisations syndicales

Syndicat	Nom	Prénom	Présent	Absent
CFDT	FERNET	Marc		X
CFE/CGC	FRANC	Alain	X	
CGT	RANCILLAC	Pascale	X	

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE D'ETABLISSEMENT DES 30 JANVIER 2018 ET 27 FEVRIER 2018

Le procès-verbal de la réunion du Comité d'Etablissement du 30 janvier 2018 est adopté à l'unanimité. L'approbation du procès-verbal de la réunion du Comité d'Etablissement du 27 février 2018 est reportée.

****

INFORMATION SUR LA MARCHE GENERALE DE L'ENTREPRISE

La Direction indique que l'évolution des marchés financiers génère une certaine vigilance, la bourse affichant une relative volatilité à la baisse, du fait de menaces sur des tentations protectionnistes dans diverses zones. Aucune perte n'est toutefois à déplorer.

Un produit d'assurance-vie dit « euro bonifié » devrait prochainement être poussé par l'Etat, dans lequel une part croissante des actifs servirait à investir dans des actions ou du non coté, pour dynamiser le financement des entreprises. Le gouvernement tient de surcroît à favoriser les financements de retraite supplémentaire. Les assureurs défendent les produits avec des sorties en rentes obligatoires. Pour leur part, les gestionnaires d'actifs préconisent de donner le choix de sortir en capital. Les discussions se poursuivent au Trésor.

Les sujets juridiques liés au changement de statut de GSA sont traités. GSA deviendra une mutuelle avec des adhérents, ces adhérents étant les caisses régionales. Les 3,6 milliards d'actions GSA détenues par les caisses seront remplacés par 3,6 milliards de certificats mutualistes dans le bilan des caisses. L'ACPR a confirmé la neutralité totale de la réforme sur la solvabilité. Les opérations de transformation se finaliseront en juin pour un effet rétroactif au 1er janvier 2018..

La Direction évoque ensuite les points saillants des résultats 2017. Les taux de croissance de 2,6 % en France et 4 % à 5 % à l'international sont intéressants, les marchés étant matures, sachant que la rentabilité opérationnelle croît en ABR et en vie. Alors que les frais généraux rapportés au chiffre d'affaires restent quasiment stables tout comme la sinistralité attritionnelle en France, la sinistralité excédentaire (les graves) s'est nettement améliorée. De plus, le climatique a fortement dérapé, mais le coût net n'est pas très élevé, grâce à la réassurance. A l'international, l'amélioration est généralisée. La sinistralité attritionnelle et les graves s'améliorent légèrement, tandis que les résultats sur antérieurs sont satisfaisants, la gestion ayant été prudente. Le ratio combiné du Groupe atteint 98,9 en France et 99,7 % à l'international, ce qui est satisfaisant.

Le résultat atteint environ 300 millions d'euros, des pertes ayant été constatées en éléments exceptionnels : 60 millions d'euros de pertes pour la Turquie en effacement de goodwill, un écart de change au Royaume-Uni pour 45 millions d'euros, un supplément d'impôt sur les sociétés de 30 millions d'euros et 133 millions d'euros après impôt de transfert de la charge de revalorisation de rentes.

Les élus s'interrogent sur l'état des lieux de la transformation digitale des sociétés d'assurance mené par l'ACPR.

La Direction propose d'organiser un exposé à ce sujet lors d'un futur CE. L'assurance n'est pas spécialement en retard.

La Direction annonce que des discussions ont démarré pour vendre l'immeuble de Marne.

****

PRESENTATION DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

La Direction explique que ce règlement concerne les données à caractère personnel, qui sont les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, de façon directe (nom, prénom, etc.) ou indirecte (numéro de sécurité sociale, fonction, etc.). Certaines sont plus ou moins sensibles, voire interdites de collecte et de traitement sauf autorisation spéciale (santé, orientation sexuelle, appartenance syndicale, etc.).

Le RGPD est un règlement européen qui reprend largement la loi française informatique et liberté de 1978. Il vise d'abord à harmoniser les dispositions européennes, puis à s'assurer que les entreprises extra-européennes qui traitent des données de personnes européennes respectent leurs droits. D'importantes sanctions financières sont prévues. Enfin, les entreprises devront assurer elles-mêmes les démarches de conformité, via leur délégué à la protection des données. Le Groupe se prépare depuis plusieurs années. Pour les collaborateurs, un important travail de sensibilisation sera mis en œuvre et un e-learning proposé dès la rentrée 2018.

****

INFORMATION CONSULTATION SUR LE PROJET D'AVENANT N°2 A L'ACCORD PORTANT REVISION DES REGIMES DE PREVOYANCE LOURDE ET DE FRAIS DE SOINS A GROUPAMA S.A - RECUEIL D'AVIS

La Direction indique qu'une amélioration des garanties a été proposée en DSE. Le taux de cotisation passerait de 2,7 % à 2,92 % pour la formule salarié isolé et de 5,35 % à 5,78 % pour les ménages. L'augmentation serait prise en charge à 100 % par GSA.

Des améliorations de garanties sont également introduites. En optique, la garantie commencerait à 370 euros pour les verres simples et passerait de 500 à 680 euros pour les verres très complexes. En dentaire, l'implantologie passerait de 500 à 750 euros et la parodontologie de 150 à 250 euros. Ces dispositions ont un effet rétroactif au 1er janvier, tant pour le montant des cotisations que pour les garanties. Des réajustements seront effectués auprès des salariés en optique et en dentaire sur tous les dossiers reçus par l'assureur depuis le début de l'année sur ces nouvelles bases.

Le Comité d'établissement rend un avis favorable à la majorité.

****

INFORMATION-CONSULTATION SUR LE PROJET DE REORGANISATION DE LA DIRECTION ACTUARIAT GROUPE – 1ERE REUNION

La Direction indique que les missions actuelles de la Direction de l'actuariat ont été reconfirmées avec l'équipe dans le cadre de la réorganisation (provisionnement, Solvabilité 2, rentabilité et coordination des équipes actuarielles de Groupama).

Le projet de nouvelle organisation ne change pas l'actuariat vie ou le contrôle interne, mais uniquement la non-vie, en la clarifiant. Trois pôles d'activité y sont constitués (provisionnement et rentabilité, international et modèle interne), ainsi qu'un pôle run-off et dossiers spécifiques/MOA-transformation). La mise en œuvre est prévue pour mai.

> **Les élus demandent si les trois recrutements prévus visent à limiter le recours à des consultants.**

La Direction confirme qu'il s'agit de l'un des objectifs de ces recrutements, mais il restera toujours des pics de production à absorber.

****

PRESENTATION DES RESULTATS ANNUELS 2017 DU GROUPE GROUPAMA

La Direction indique que le chiffre d'affaires atteint 13,8 milliards d'euros, en croissance de 2,9 % en ABR comme en assurance de personnes. En France, la croissance atteint 2,6 % et celle à l'international 4,1 %. Le résultat opérationnel atteint 349 millions d'euros, ce qui constitue une très forte hausse due à l'amélioration structurelle de la rentabilité.

Le résultat net, pour sa part, est plus faible qu'en 2016, du fait de diverses évolutions réglementaires qui ont coûté 187 millions d'euros, notamment le désengagement de l'Etat de la revalorisation des rentes.

Le ratio de solvabilité atteint 315 %, en hausse par rapport à 2016, tandis que le ratio de solvabilité sans mesures transitoires est de 174%, en hausse de 25 points.

Le développement des unités de compte se poursuit. 40 % du chiffre d'affaires épargne retraite individuelle repose désormais sur les unités de compte (30 % pour le marché).

En ABR, la sinistralité s'est améliorée pour atteindre un niveau correct de 98,9 %.

Enfin, la structure d'actifs a fortement évolué depuis 2011. Les fonds propres s'établissent à 8,9 milliards d'euros.

> **Les élus imaginent que la structure d'actifs se rapproche de celle des autres assureurs du marché, notamment la part de 6 % d'actions dans les actifs.**

La Direction [M. WEHRUNG] le confirme. Une part de 5 à 10 % d'immobilier et de 5 à 10 % d'actions, un peu de trésorerie et le reste en obligations reste une répartition assez courante. Le Groupe vise à détenir environ 5 % d'actions, ce qui est le cas présentement.

****

INFORMATION SUR L'INTERESSEMENT 2017 A GROUPAMA SA

La Direction explique que le prérequis pour verser de l'intéressement est d'enregistrer un résultat net consolidé non nul. Il atteint 87 millions d'euros. Le montant dépend ensuite du résultat opérationnel économique, du taux de résultat des opérations techniques non-vie (qui remplace le ratio combiné non-vie), du résultat opérationnel économique en assurance de personnes (qui remplace le taux d'encours en unités de compte) et des frais généraux bruts. Au bout du compte, l'intéressement atteint 4,3 % de la masse salariale et 4,088 millions d'euros. En outre, aucune participation n'est versée, car le résultat fiscal est très inférieur à 5 % des capitaux propres. L'intéressement sera d'environ 2 875 euros pour un salarié à temps plein qui gagnerait 50 000 euros annuellement. Les courriers seront envoyés le 27 avril, puis l'investissement des primes démarrera le 25 mai.

****

PRESENTATION DE L'AVENANT A L'ACCORD DU 20 JUILLET 2011 RELATIF AU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

La Direction rappelle qu'un nouvel accord PERCO-I a été signé le 3 juillet 2017 et a introduit trois nouveaux FCPE. Pour assurer une gamme homogène de PERCO, l'accord PEE a été revu pour y intégrer aussi ces trois fonds. L'avenant a en outre été mis en conformité avec les dispositions Macron en vigueur depuis le 1er janvier.

****

DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION EMPLOI FORMATION

Le Comité d'établissement rend un avis favorable à l'unanimité sur la désignation de Silvana Bartolomeu à la commission emploi formation en remplacement de Didier Mauvieux.

****

DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION SPORT

Le Comité d'établissement rend un avis favorable à l'unanimité sur la désignation de Carole Cauzard à la commission sport suite au départ de Marie-Josée Polop.

****

GESTION INTERNE DU CE

Le Comité d'établissement rend un avis favorable à la majorité sur le week-end sport 2018 proposé par la commission à Hyères en septembre.

Le Comité d'établissement rend un avis favorable à l'unanimité sur le projet de convention de partenariat avec l'ASC GAN uniquement, dans un premier temps, sur ce qui concerne les activités sport intra-muros sur WP5.

****

EMPLOI ET TEMPS DE TRAVAIL

La Direction indique que les effectifs à fin février s'élevaient à 1 130 CDI et 94 CDD. L'Entreprise compte 66 postes ouverts. La cible des effectifs est de 1 180.

> ***Le Comité d'établissement rend un avis favorable sur le projet de travail du dimanche 13 mai (Mme LEFEBVRE et M. MICHAUT) de deux salariés de la Direction Maîtrise d'Ouvrage – MOA Distribution – secteur internet et autres canaux.***
>
> ***Le Comité d'établissement rend un avis favorable à la majorité sur le projet de travail du dimanche 10 juin (M. BIENVENU) d'un salarié de la MOA Santé.***
>
> ***Le Comité d'établissement rend un avis favorable à la majorité sur le projet de travail des dimanches 27 mai et 22 juillet (M. BOSVET), 8 et 29 juillet (M. DESHAYES) et 15 juillet et 9 septembre (M. RICHARD).***

****

INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DU CE ET SUR LES TRAVAUX IRP

- Compte rendu de la commission document unique du 7 mars 2018 : Un suivi et une actualisation des fiches du document unique relatives à l'évaluation des risques ont été menés.
- Compte rendu de la négociation U.E.S. du 7 mars 2018 : Cet échange a porté sur la mise en œuvre des ordonnances Macron.
- Compte rendu des D.S.E. des 8 et 19 mars 2018 : Cet échange a porté sur le contrat frais de soins.

- Compte rendu du C.H.S.C.T. extraordinaire du 9 mars et du CHSCT du 20 mars 2018 : Un avis défavorable a été rendu sur la mise en œuvre d'un espace de restauration à Astorg. Des avis favorables ont été rendus concernant la présentation du rapport annuel du CHSCT et la mise à jour du document unique. Une présentation de la vidéosurveillance sur le West Park 5 a été organisée. Un bilan des programmes d'action 2017 a été dressé et le programme d'action prévisionnel 2018 a été présenté. Un point d'étape relatif à la mise en œuvre de l'accord télétravail chez GSA a été proposé.
- Compte rendu de la Commission temps de travail du 15 mars : Un examen de l'application de l'accord sur l'aménagement du temps de travail et des horaires individualisés du 2 juin 2006 pour l'ensemble de l'année 2017 a été proposé.
- Compte rendu de la commission égalité professionnelle du 19 mars 2018 : L'idée de séparer l'enveloppe dédiée à la neutralisation des congés maternité de la résorption des écarts hommes femmes a été soulevée.
- Compte rendu du C.C.E. du 20 mars 2018 : Un point de situation du Groupe a été proposé. Les comptes annuels 2017 du Groupe ont été présentés et une information sur les plans de prévention au sein du Campus s'est tenue.